



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BOURGOGNE

Dijon, le 21 octobre 2008

Groupe de Subdivisions de Côte d'Or  
29, rue Louis de Broglie – 21000 DIJON

Affaire suivie par M. Laurent EUDES  
29, rue Louis de Broglie – 21000 DIJON  
Téléphone : 03.80.28.84.67 – Télécopie : 03.80.28.84.61  
Adresse mél : laurent.eudes@industrie.gouv.fr

G:\ENVIRONNEMENT\Documents communs\Installations  
Classées\Etablissements\Plasto\INSP-17-10-08\Rap constatations 171008.doc  
LE/CL/2008.643

## INSTALLATIONS CLASSEES

### VISITE D'INSPECTION DU 17 octobre 2008 Société PLASTO à Chenôve

### RAPPORT DE CONSTATATIONS

#### **1- INTRODUCTION**

L'inspection de cet établissement était une inspection approfondie et planifiée. Elle avait pour but de s'assurer de la conformité des rejets en matière de COV.

#### **2 - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

Raison sociale : PLASTO SAS  
Siège social et établissement : 44, rue de Longvic – BP 160 à 21304 Chenôve Cédex  
Activité principale : Fabrication d'adhésifs à usage industriel et pharmaceutique et d'étiquettes  
N° SIRET : 43384200200027  
Code APE : 251E

#### **3 - SITUATION ADMINISTRATIVE**

L'établissement fait l'objet d'un:

- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 27 juin 1998 délivré à PLASTO pour ses activités de production d'adhésifs et d'étiquettes
- Arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires du 23 octobre 1995
- Arrêté préfectoral complémentaire du 15 avril 2004 relatif à la fourniture d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Il est à noter qu'un projet d'arrêté préfectoral nouveau sera présenté sous 3 mois au CODERST.

#### **4- INSPECTION DU 17 octobre 2008**

##### **4.1 - Conditions de l'inspection**

L'inspection a été annoncée à l'exploitant par téléphone.

##### **Personnes rencontrées lors de l'inspection**

L'inspection a été réalisée par : M. Laurent EUDES, Inspecteur des installations classées.  
M. Stéphane CARON, Technicien en formation.

Les personnes rencontrées lors de l'inspection étaient :

- M. CATTEAU Responsable industriel et environnement
- M. DILLENSEGER

#### Référentiels et thèmes de l'inspection

Les référentiels utilisés pour l'inspection sont les suivants :

- Canevas national sur les COV
- Application de l'arrêté ministériel intégré du 2 février 1998

Les thèmes de l'inspection étaient :

- Air : Rejets en COV

#### **4.2 - Constats réalisés**

Globalement, l'inspection a montré que l'exploitant a la volonté de gérer ses installations au mieux. Des progrès notables ont été réalisés.

Il est à noter que le jour de la visite, un nouvel oxydeur avait été installé compte tenu que l'ancien était vétuste et définitivement défectueux. Les analyses de réceptions sont bonnes.

Par ailleurs, à ce nouvel oxydeur des COV est associé un système de récupération de l'énergie d'oxydation, ce qui constitue à l'heure actuelle l'optimum en la matière. Ceci se traduit par une diminution de plus de 40 % de la consommation d'énergie gaz, soit autant d'émissions de CO<sub>2</sub> en moins.

La volonté de respecter la législation est manifeste. Afin de diminuer les rejets de COV diffus, l'exploitant a mis en place 5 condensateurs sur les malaxeurs et des couvercles sur les contenants en cours d'utilisation.

L'ensemble des points inspectés sont ceux du référentiel de l'inspection détaillé ci-dessus. Il n'y a pas de constat d'écart.

Les principales observations portent sur l'amélioration du Plan de Gestion de Solvants (PGS) afin d'en faciliter sa lecture.

Ainsi il conviendrait de préciser :

- l'origine des concentrations en COV retenues dans les calculs pour établir les flux de polluants,
- le taux de diffus (faire apparaître une ligne dédiée),
- les rejets en DMF (concentrations, flux, respect de la concentration annuelle autorisée)

#### **4.3 – Suites envisagées**

Nous proposons que les observations effectuées fassent l'objet d'un courrier adressé à l'exploitant.

P.J. : tableau des constats.

L'Inspecteur des Installations Classées

L. EUDES

	NOM	FONCTION	DATE	VISA
Vérificateur Approbateur en ce qui concerne les suites envisagées	Y. LIOCHON	Chef du Groupe de subdivisions de la Côte-d'Or	23/10/2008	